



Tirage au sort à l'université : c'est complètement flou



Après le bac, vient la loterie. Utilisé discrètement depuis quelques années pour sélectionner les étudiants à l'université, le tirage au sort a été entériné pour la rentrée prochaine. En catimini toujours. Pendant l'entre-deux-tours, Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre de l'Éducation nationale, a en effet publié une circulaire sur les procédures d'admission à l'université. Sont listés les critères déjà existants pour choisir les étudiants. D'abord, la géographie : sont prioritaires les candidats qui résident ou ont eu leur bac près de l'université demandée. Ensuite, l'ordre des vœux : on privilégie ceux qui avaient placé la formation en question en premier choix. Enfin, la situation familiale : «Une priorité est accordée à ceux d'entre eux qui sont mariés, ont conclu un pacte civil de solidarité, vivent en concubinage, ou ont une ou plusieurs personnes à charge», explique la circulaire.

Jusque-là, rien de neuf. Mais tout à la fin du texte, on peut lire : «Si à l'issue du classement établi par application des critères mentionnés ci-dessus, il est nécessaire, compte tenu de la capacité d'accueil dans la formation de l'établissement considéré, d'arrêter un choix entre des candidats ayant un même ordre de priorité, il est recouru à un tirage au sort entre ceux-ci.»

Le Conseil d'Etat, saisi par deux associations – Promotion et défense des étudiants et SOS Education – a refusé de suspendre le texte, arguant qu'il n'y avait pas «urgence à statuer». «Il n'est pas établi que la suspension de la circulaire, à quelques jours du début de la procédure d'attribution des places aux candidats, [...] permettrait de garantir que chaque candidat puisse être inscrit dans l'établissement et la filière universitaire de son choix», a expliqué l'institution, qui renvoie donc la question à plus tard.

Quelles filières sont concernées ?

Celles qui font face à un afflux d'étudiants trop important, soit les licences «sous tension». Cette année, elles sont 169, contre 78 en 2016. 3 500 étudiants n'avaient alors pas pu s'inscrire dans la licence de leur choix. Principalement concernées, les Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives) mais aussi le droit et la psychologie.

Nouveauté cette année : un tirage au sort a été effectué dans les facs de médecine de la région parisienne pour la première année commune aux études de santé (PACES) qui prépare au concours de médecin, sage-femme, dentiste, pharmacien ou kiné. Avec une capacité d'accueil de 6 793 étudiants et 7 650 candidatures, ce sont donc 857 candidats qui ont été laissés sur le carreau. Avant que le ministère de l'Enseignement supérieur, critiqué, ne fasse volte-face. «Tous

les candidats relevant du secteur géographique d'Ile-de-France et ayant placé» la première année de médecine en tête de leurs vœux d'orientation pour l'année prochaine «se verront proposer une place» en médecine fin juin, a-t-on finalement appris.

Pourquoi le tirage au sort ?

Parce qu'il n'y a plus assez de places. Avec la hausse démographique et l'allongement des études, chaque année, depuis trois ans, il y a entre 30 000 et 40 000 étudiants en plus. Face à cet afflux, les universités n'ont ni les moyens financiers et humains ni les infrastructures. D'autant plus que le passage à l'autonomie des universités, mené sous Sarkozy, n'a pas arrangé l'état de leurs comptes.

Faute d'alternative, depuis plusieurs années, le site Admission Post-Bac procède à un tirage au sort quand l'écrémage lié aux critères cités plus haut ne suffit pas. «Ça a commencé à se faire sans que personne ne s'en rende vraiment compte puis ça s'est vu parce que c'est devenu de plus en plus courant», explique Gilles Roussel, président de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée et de la conférence des présidents d'université.

La pratique n'étant pas dans les clous juridiquement – les facs devant accueillir tous les titulaires du bac –, les recalés qui déposaient des recours gagnaient à tous les coups. Avec la circulaire, voilà qui est réglé. Dans l'entourage de l'ex-ministre on assure qu'elle n'a pas été publiée de bon cœur mais par esprit de responsabilité. «Najat Vallaud-Belkacem est contre le tirage au sort. Personne n'aime ça, tout le monde est contre. On a simplement voulu remédier à une situation juridique instable et sécuriser la rentrée. On savait que sinon, les tribunaux administratifs auraient imposé aux universités de réintégrer les étudiants», explique-t-on.

Qui est pour ?

Personne. Ni Vallaud-Belkacem donc, ni l'ex-secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur, Thierry Mandon, qui expliquait que le tirage au sort était la pire des solutions.

Les syndicats étudiants y sont également opposés, y voyant – et il est délicat de les contredire – une rupture de l'égalité d'accès à l'université. La Fédération des associations générales étudiantes (Fage) a d'ailleurs lancé une pétition, «Le hasard ne décidera pas de mon avenir». «C'est le symptôme d'un aveu d'échec», juge Jimmy Losfeld, le président du syndicat étudiant.

Contrairement à ce qu'a affirmé Najat Vallaud-Belkacem, son décret ne répond pas à une demande des universités, leurs présidents étant, eux aussi, contre cette loterie. «Avec le tirage au sort, on arrive à une situation où certains sont acceptés alors qu'ils ne valideront pas quand d'autres sont refusés alors qu'ils pourraient réussir. C'est à eux qu'il faut donner l'accès en priorité», juge Gilles Roussel. Impossible selon lui, d'accueillir tous les étudiants qui postulent. «C'est un gâchis d'argent public de considérer que n'importe qui peut rentrer n'importe où, parce qu'on sait que certains ne réussissent pas.» La conférence des présidents d'université préconise donc, comme un rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche il y a plus d'un an, de mettre en place des prérequis. Par exemple, avoir un bac S pour entrer dans une licence de maths.

Alors pourquoi pas la sélection ?

Le code de l'éducation est clair : «Le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat». Pour mettre en place la forme de sélection que constitue l'instauration de prérequis, il faudrait donc s'attaquer à ce chantier juridique et idéologique. Or, l'évoquer, c'est déjà susciter une vague de protestations, les syndicats étudiants y étant fondamentalement opposés. «Pour nous, la sélection au mérite n'est pas plus acceptable que le tirage au sort, explique Jimmy Losfeld, de la Fage. Ça pose problème par rapport à la démocratisation de l'enseignement, ça mettrait de côté une partie de la jeunesse. Quand on sait qu'on a un chômage à 25% et que les moins qualifiés sont les plus touchés...» «Pour instaurer des prérequis, il faut réfléchir globalement au système. Il faudrait proposer d'autres choses aux étudiants», tempère Gilles Roussel.

Le gouvernement a donc choisi la solution de facilité en publiant une circulaire en catimini plutôt

que d'inscrire dans le marbre un changement fondamental qui aurait demandé un travail conséquent et n'aurait pas manqué de mettre la jeunesse dans la rue ? L'entourage de l'ex ministre assure que non, expliquant qu'elle est tout simplement, elle aussi, opposée aux prérequis. «On pense qu'il faut augmenter les capacités», explique-t-on. Soit, mais l'argent nécessaire pour cela n'est pas encore sur la table.

Que dit le nouveau gouvernement ?

Frédérique Vidal, nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a expliqué qu'elle ne souhaitait pas recourir au tirage de sort... mais qu'il était trop tard pour la rentrée 2017. Pour l'instant, aucune piste n'a été clairement énoncée mais dans son programme, Macron promettait de mettre en place ces fameux prérequis à l'entrée de chaque formation. «Par exemple, pour une licence en sciences, ces prérequis pourront être des acquis minimaux en mathématiques, en sciences physiques ou en sciences de la vie et de la terre», expliquait-il. Les candidats n'étant pas au niveau pourraient s'inscrire après avoir comblé leurs lacunes, précisait-il, proposant des cours d'été ou «la validation de modules universitaires».

«Elle a parlé d'acquis incitatifs, pas de prérequis coercitifs», relate Jimmy Losfeld, qui a rencontré la ministre avec d'autres syndicats et acteurs universitaires. Il s'agirait donc de signaler aux étudiants qu'une filière est plus adaptée à certains types de bac et de rappeler les taux de réussite selon leur cursus. Pas sûr donc, que ces seules mesures règlent le problème des effectifs. Charlotte Belaich